



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 081-200034056-20240709-D2024_89-DE



Séance du 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - VERNHES - MME KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme FRASSIN.

Mme ARMENGAUD a donné pouvoir à Mme RABOU.

M. DAGUZAN a donné pouvoir à M. BARDOU.

N° 2024/89

Objet : Finances : Budget Crèches - décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des écritures avec la trésorerie, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, comme suit :

	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
FONCTIONNEMENT	6419	550 €	673	2 200 €
			60623	- 500 €
			6184	-500 €
			6232	-350 €
			6234	-300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Crèches prévoyant des virements de crédits, conformément au tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Dominique RAMUSCELLO